

Bienvenue à Chelmsford

Le Conseil municipal de Chelmsford offre à ses habitants et commerçants un large éventail de services, et s'engage à mettre les citoyens au cœur de ses activités. Bien que ce podcast soit trop court pour y inclure tous les services offerts par la ville, le but de ce nouveau service est de vous donner un aperçu du rôle du Conseil municipal de Chelmsford, de l'aide que nous pouvons vous proposer et de la manière d'obtenir de plus amples informations. //La vision au long terme du Conseil pour Chelmsford est celle-ci : que la ville devienne le cœur économique, culturel, commercial et celui des activités de loisirs du comté d'Essex. Avec son riche patrimoine, ses beaux espaces verts souvent primés, ses aménagements de loisirs et de sports et ses lieux artistiques de premier ordre, ses commerces, ses restaurants, sa vie nocturne animée, elle saura satisfaire tous les goûts. //

Le premier service présenté est le « Housing Services », service d'aide au logement. La ville fournit des logements aux personnes démunies, notamment celles qui risquent de se retrouver à la rue. Les candidats au logement sont d'abord évalués, puis classés en fonction de leurs besoins, avant d'être inscrits sur le registre des logements. Ce registre est ensuite utilisé par des associations d'aide au logement, telles que le « Chelmer Housing Partnership », pour donner un toit à ceux qui en ont le plus besoin. Veuillez noter toutefois que la région souffre d'un manque de logements sociaux et que les listes d'attente sont donc très longues. //Si vous êtes menacé d'expulsion, vous pouvez contacter le « Housing Advice Service », service de conseil logement, qui vous apportera l'assistance nécessaire pour vous éviter de vous retrouver sans domicile. Si nous n'y parvenons pas, nous vous aiderons à trouver un autre moyen de vous loger, généralement dans le secteur privé. //La ville prodigue aussi des conseils aux personnes à la recherche d'un logement, mais qui ont peu de chance de se voir attribuer un logement social, par exemple comment accéder aux autres types de logements et identifier les aides financières potentielles. //Enfin, l'équipe responsable du logement dans le secteur privé vous conseille dans un grand nombre de domaines, tels que responsabilités des propriétaires, collocation, surpopulation, sécurité de l'installation au gaz, et insalubrité. Pour plus d'informations, visitez le site Internet de la ville sur www.chelmsford.gov.uk/housing ou appelez le 01 24 56 06 336. //

Le second service est le « Council Tax and Benefits Service », responsable des impôts locaux et des prestations sociales. La « Council Tax » est une taxe d'habitation collectée par les autorités locales, comme le Conseil municipal de Chelmsford si vous habitez ou tenez un commerce dans cette région. //La « Council Tax » contribue au financement des services locaux tels que les écoles, les forces de police, les secours incendie, l'entretien du réseau routier, ainsi que les services fournis par la ville. La somme qui vous est demandée dépend de la valeur de votre propriété ; généralement, plus la propriété est grande, plus vous paierez d'impôts. //Chaque foyer doit payer la « Council Tax », mais vous pouvez obtenir une réduction s'il n'y a qu'un seul occupant dans votre propriété, si certains occupants sont exonérés d'impôts, ou si vous avez un faible revenu. Le Conseil vous enverra une facture une fois par an, que vous pourrez payer de différentes façons, comme par prélèvement automatique mensuel, par carte bancaire par téléphone ou par Internet, en espèces dans certaines boutiques locales, ou par chèque. //Pour plus d'informations sur les méthodes de paiement ou les possibilités de réduction de votre « Council Tax », rendez-vous sur www.chelmsford.gov.uk/counciltax ou appelez le 01 24 56 06 780. //

Le troisième service est le « Refuse and Recycling Services », responsable de la collecte des ordures ménagères et du recyclage. Le Conseil est chargé de collecter les ordures ménagères de chaque foyer de la ville, et s'engage à améliorer le taux de recyclage ainsi qu'à réduire la quantité de déchets produits. Les habitants sont invités à participer, en sortant leurs poubelles le jour fixé et en triant leurs déchets afin qu'ils soient plus facilement recyclés. //Le Conseil fournit des poubelles noires à roulettes pour tous les déchets non recyclables, qui sont ramassés une fois par semaine, ainsi que des poubelles marron à roulettes pour les déchets verts, qui sont collectés tous les quinze jours. Les matériaux recyclables, tels que le verre, les boîtes de conserve, le plastique, le papier et le carton, sont collectés soit tous les quinze jours, soit une fois par mois. Ces matériaux doivent être mis dans le conteneur approprié le jour de la collecte des matériaux recyclables. //Pour plus d'informations, ou pour savoir quel est votre jour de collecte des déchets et/ou des matériaux recyclables, rendez-vous sur www.chelmsford.gov.uk/refuse ou appelez le 01 24 56 15 800. //

La ville offre également de nombreux services de loisirs. Elle dirige quatre centres sportifs qui proposent un large éventail d'installations, notamment une patinoire, des piscines, des terrains d'athlétisme, un mur d'escalade, des cours de fitness, des salles de sports et des salles de gym. La ville gère aussi deux salles de spectacles, qui accueillent une grande variété de spectacles, comme des pièces de théâtre et des comédies musicales, des films, des spectacles de danse ou des concerts. Elle organise aussi des événements spéciaux tout au long de l'année, tels que le festival « Three Foot People » pour les enfants de moins de cinq ans, et les « Essex Street Diversions », festival gratuit de théâtre de rue. //Les visiteurs peuvent aussi découvrir l'histoire de la ville au Musée de Chelmsford, ou visiter la « Hylands House », bâtiment classé du XVIII^{ème} siècle restauré et maintenant ouvert au public. Le Conseil possède également plus de 600 hectares d'espace vert répartis dans toute la ville, et offre des terrains de sports, des aires de jeux pour enfants, des jardins et des parcs, qui, pour beaucoup, ont été primés ou sont agréés par des organisations nationales. //Pour en savoir plus sur ces services, visitez le site www.chelmsford.gov.uk/lcps ou appelez le 01 24 56 06 606. //

Il est important de savoir que le Conseil municipal de Chelmsford n'assure pas la totalité des services des environs. Beaucoup de services, comme les services sociaux, les transports, l'éducation et les bibliothèques, sont fournis par le Conseil du comté d'Essex, alors que les services de santé sont assurés par la Sécurité sociale. Si vous ne savez pas qui contacter, le site Internet qui suit contient les liens directs vers ces services : www.direct.gov.uk.

Ce podcast vous a donné des informations sur les principaux services assurés par la municipalité, mais il en existe bien d'autres tels que : enterrements et crémations, licences, sécurité alimentaire et services d'urgence. La ville peut fournir sur demande des brochures traduites en d'autres langues, ou fournir un interprète pour vous aider à communiquer avec les employés municipaux, par téléphone ou en personne. //Pour obtenir de plus amples informations, visitez notre site Internet sur www.chelmsford.gov.uk, ou appelez notre standard au 01 24 56 06 606, ou venez nous rendre visite au « Civic Centre » (cité administrative) dans Duke Street, à Chelmsford, ou au « South Woodham Ferrers Community Information Centre » (Centre d'information de la Communauté de South Woodham Ferrers), où notre personnel vous apportera l'assistance nécessaire. Nous espérons que vous aurez trouvé ces informations utiles.